

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 10547

Numéro SIREN : 440 726 289

Nom ou dénomination : GRANT THORNTON & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2020 sous le numéro de dépôt 38203

# Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 09/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/38203

Type d'acte : Décision(s) du président  
Nomination(s) de membre(s)

### Déposant :

Nom/dénomination : GRANT THORNTON & ASSOCIES

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 440 726 289

N° gestion : 2016 B 10547



**Grant Thornton & Associés**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes**  
**au capital de 25 820 100 euros**  
**Siège social : 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine**  
**440 726 289 RCS NANTERRE**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT**

L'an deux mille dix-neuf,  
Le vingt décembre,

Monsieur Robert Dambo, agissant en qualité de Président de la société Grant Thornton & Associés a pris la décision suivante :

**Nomination d'un membre du Comité de Direction :**

Le Président rappelle que par décision du 1<sup>er</sup> et 16 juillet 2019, il a nommé huit membres du Comité de Direction. L'activité Juridique et Fiscale de GRANT THORNTON n'étant jusqu'ici pas directement représentée au sein du Comité de Direction, le Président nomme avec effet immédiat et pour la période restant à courir du mandat des membres du Comité de Direction, d'une durée de quatre ans commencée le 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

- **Anne Frede**  
Née le 24 janvier 1972 à Le Coteau (42)  
Demeurant 78bis rue Joseph de Maistre 75018 Paris

Anne Frede ainsi désignée a déclaré accepter ces fonctions dans ces termes et n'être frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction. Le Président la remercie et indique que le Comité de Direction est ainsi constitué de dix membres, dont lui-même, nombre maximum admis par les statuts.

--0--

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président.

Fait à Neuilly-sur-Seine,

Robert DAMBO  
Président

*Bon pour acceptation*  
